ANNEXE A: Modèle du formulaire destiné au pharmacien hospitalier :

Formulaire destiné au pharmacien hospitalier préalablement à la facturation de la spécialité EXJADE (§ 4250000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001)

I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N° d'affiliation) :

II – Eléments à atteste	r par un médecin s	pécialiste en médecir	<u>ne interne porteur (</u>	du titre profession	nel d'hématologie	clinique, ou en cas
d'un patient de moins de	18 ans, par un pédiati	e expérimenté dans le	traitement de la su	rcharge en fer pos	transfusionnelle :	

II – F	Eléments à attester par un médecin spécialiste en médecine interne porteur du titre professionnel d'hématologie clinique, ou en cas
	patient de moins de 18 ans, par un pédiatre expérimenté dans le traitement de la surcharge en fer posttransfusionnelle :
Je sc	oussigné, docteur en médecine, médecin spécialiste
⊔ ag	gréé en médecine interne et porteur du titre professionnel d'hématologie clinique
(ou ei	n cas d'un bénéficiaire de moins de 18 ans :)
•	n pédiatrie expérimenté dans le traitement de la surcharge en fer posttransfusionnelle,
remb	fie que les conditions figurant au point a) et au point b) du § 4250000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001 pour le poursement de l'administration de la spécialité EXJADE chez ce patient sont toutes remplies, car cette administration a été réalisée la situation attestée au point III ci-dessous :
III – S	Situation du patient polytransfusé nécessitant actuellement l'administration d'EXJADE (cochez les cases appropriées) :
a) II s	s'agit du diagnostic suivant
⊔ 1 .	la <u>bèta-thalassémie majeure</u>
(ou)	
	la drépanocytose homozygote (anglais : sickle cell anemia), pour laquelle le traitement de la surcharge martiale par le DESFERAL es inadapté
(ou)	
	une défaillance congénitale de la moelle osseuse comme p.ex. le syndrome de Blackfan-Diamond ou autre syndrome (citez le cas échéant) :, pour laquelle le traitement de la surcharge martiale par le DESFERAL est inadapté
(ou)	
	le syndrome de la myélodysplasie, pour lequel le patient présente un score IPSS (International Prognostic Scoring System) publié dans Blood 1997;89:2079-2088) est établi sur base des examens les plus récents chez mon patient comprenant un dosage des globules rouges, globules blancs et plaquettes périphériques, un compte du nombre de blastes dans la moelle osseuse ainsi qu'ur examen cytogénétique. Par conséquent, le score IPSS le plus récent de mon patient est de points (au maximum 1,5 points) à la date de பப/பப/பபப. Pour rappel, l'échelle du score IPSS va de 0 à 3,5 points, indiquant une meilleure survie vers 0 points.
	□ 4.1. Un traitement préalable de la surcharge martiale par perfusions du DESFERAL pendant au moins 6 mois n'a pas réalisé ur contrôle suffisant de fer, à savoir un taux croissant de la ferritinémie sous traitement par le DESFERAL.
	La date du début du traitement préalable de la surcharge martiale par le DESFERAL était le
	⊔⊔/⊔⊔/⊔⊔⊔, ainsi que le taux de ferritinémie à ce moment était de : ng/L Les taux croissants de ferritinémie avec dates, sous traitement par le DESFERAL à dosages suffisants pendant au moins 6 mois, chez mon patient étaient les suivants :
	⊔⊔/⊔⊔/⊔⊔⊔ (date) taux de ferritinémie : ng/L
	பப/பப/பபப (date) taux de ferritinémie : ng/L
	⊔⊔/⊔⊔/⊔⊔⊔ (date) taux de ferritinémie : ng/L
	பப/பப/பபப (date) taux de ferritinémie : ng/L
	(ou)

⊔ 4.2. Des perfusions par DESFERAL inhibent les activités socio-professionnelles de mon patient myélodysplasique.

(ou)

b) La situation de surcharge martiale est établie	sur base du fait d	que :
⊔ le besoin transfusionnel actuel chez mon pati	ent s'élève à	. d'unités de concentrés de globules rouges transfusé chaque mois
(et)		
⊔ le taux cumulatif de la surcharge martiale due	e aux polytransfus	sions dans le passé s'élève à de grammes de fer chez mon patient
Je dispose de tous les éléments de preuve du conseil tous les éléments de preuve qui attester		u suivi du patient et que je m'engage à tenir à la disposition du médecin décrite.
		lonnera dans un schéma posologique de minimum 20 mg/kg/jour et de à arrêter le traitement par EXJADE en cas de posologies d'EXJADE non
IV – Période de l'administration d'EXJADE d	u patient polytra	nsfusé et surchargé en fer (cochez les cases appropriées) :
☐ Il s'agit d'une première demande. Je demande le r	emboursement pou	ur une première période de 6 mois
(ou)		
	e sur le plan cliniqu	nboursement d'EXJADE pour 6 mois pour pouvoir continuer ainsi le traitement le ; j'atteste que le traitement par EXJADE a mené vers une stabilisation voir une :
⊔⊔/⊔⊔/⊔⊔⊔ (date) taux de ferr	itinémie :	ng/L il y a 6 mois
uu/uu/uuu (date) taux de ferr	itinémie :	ng/L récemment
		le cette spécialité est conditionné par la réalisation au moins une fois des tests de la pendant une période de 6 mois, ainsi du taux de la ferritinémie à la fin de la période
Sur hace des éléments mentionnés ci-dessus	i'atteste que ce	patient nécessite de recevoir le remboursement de la spécialité EXJADE
		que de ⊔⊔ mg/jour <i>(posologie minimale autorisée est de 20 mg/kg/jour et posologie</i>
<u>V – Identification du médecin demandeur (n</u>	om, prénom, adı	resse, N° INAMI) :
	(nom)	
	(prénom)	
4	(N° INAMI)	
1	(Date)	(SIGNATURE DU MEDECIN)
	(Bato)	(SIGILATION E DO MEDECINA)
	(CACHET)	

⊔ 4.3. Pour mon patient myelodysplasique une transplantation de moelle/cellules souches est préparée.